



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GERS

VILLE DE PAVIE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice :	23
Présents :	21
Procurations :	2
Votants :	23
Date de convocation :	03/04/2026
Votes Pour :	23
Votes Contre :	-
Abstentions :	-

Séance du jeudi 16 avril 2026 à 20 H 30

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, salle Bernard IV à la maison de la culture, sous la présidence de Jean-Michel BLAY, Maire.

**PRÉSENTS** : Mesdames, Messieurs, Jean-Marc AUTIÉ, Brigitte BAJON-LALANNE, Karine BESSÉ, Jean-Michel BLAY, Isabelle BRUNEL, Jean-Luc CARSALADE, Simon CHALÉAT, Virginie DASQUE, Fernand DEL FABBRO, Jacques GABRIEL, Caroline HOGANT, Frédéric JOUGLAR, Radouane KHABBAL, Pierre MASURE, Cathy PERSONNE, Marie-Hélène PRUD'HOMME, Thomas PUGNET, Alexandra SAGOT, Corinne SCHLUCK, Ludovic SICARD, Marie-Christine VERDIER.

**PROCURATIONS** : Martine DAREUX donne procuration à Jacques GABRIEL, Éric ZAMPIERI à Jean-Luc CARSALADE.

**SECRETAIRE** : Simon CHALÉAT

**Délibération n° 2026-025**

**7.10 Finances locales**

**Objet : Participation au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)**

Monsieur le Maire expose :

**VU** la demande de sollicitation financière du Conseil départemental au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ),  
**VU** la participation volontaire et d'un montant libre demandée au titre du FAJ par le Conseil départemental à la ville de Pavie pour l'année 2026,

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de concourir à la lutte contre les exclusions et en faveur de l'insertion des jeunes,

Monsieur le Maire propose de participer à hauteur de 200€ au titre du Fonds d'Aide aux Jeunes.

Après discussion, le Conseil municipal décide :

- D'accepter le principe de cette participation,
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre tous actes et signer tous documents relatifs à l'exécution de cette délibération.

***Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.***

PAVIE, le 27 avril 2026

Le Maire,

Jean-Michel BLAY

